

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 15 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : Jean-Charles SERS ; Denis RUFF ; Céline SERRANO ; Michel GUIBERT ;
Adam DA SILVA ; Virginie SERS ; Virginie GAY ; François GARCIA ; Martine ARNAUD et
Séverine GARRIDO arrivées à la question 3

03 15 07 14

Absents :

Absents excusés : Cédric CHAUVEAU ; Bruno CELLINI ; Bernard CHRISTOL ;
Micheline VIDAL ; Jessy RADER

Pouvoir : Cédric CHAUVEAU à François GARCIA ; Bruno CELLINI à Jean-Charles SERS
Micheline VIDAL à Virginie GAY ; Bernard CHRISTOL à Céline SERRANO

OBJET : NOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Monsieur le Maire informe que la société Domicil a fait une demande de raccordement postal concernant le Devois de la Garenne. Il s'avère que l'entrée de la résidence est prévue rue de l'En Coucou mais que cette voie interne n'a pas encore de dénomination.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer cette voie et demande aux membres du Conseil de se prononcer sur un choix.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Nomme cette voie Allée Jean-Pierre THIEULE

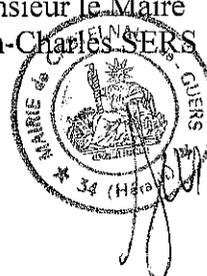
Date de convocation : 09.07.2014
Date d'envoi : 09.07.2014
Date d'affichage : 17.07.2014

Sous-préfecture de la Haute-Garonne
Mairie de Castelnaud de Guers

21 JUL. 2014

Bureau des Politiques
Publiques

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 15 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : Jean-Charles SERS ; Denis RUFF ; Céline SERRANO ; Michel GUIBERT ;
Adam DA SILVA ; Virginie SERS ; Virginie GAY ; François GARCIA ; Martine ARNAUD et
Séverine GARRIDO arrivées à la question 3

Absents :

01150714

Absents excusés : Cédric CHAUCHEAU ; Bruno CELLINI ; Bernard CHRISTOL ;
Micheline VIDAL ; Jessy RADER

Pouvoir : Cédric CHAUCHEAU à François GARCIA ; Bruno CELLINI à Jean-Charles SERS
Micheline VIDAL à Virginie GAY ; Bernard CHRISTOL à Céline SERRANO

OBJET : SUBVENTION A.P.E.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention par le trésorier de l'Association des Parents d'Elèves qui s'est créée récemment.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la demande écrite de l'A.P.E. accompagnée des détails du budget prévisionnel.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
accorde une subvention de quatre cents euros à l'Association des Parents d'Elèves.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



SOUS-PREFECTURE DESENTO
REÇU LE

21 JUL. 2014

Bureau des Politiques
Publiques

Date de convocation : 09.07.2014
Date d'envoi : 09.07.2014
Date d'affichage : 17.07.2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 15 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : Jean-Charles SERS ; Denis RUFF ; Céline SERRANO ; Michel GUIBERT ;
Adam DA SILVA ; Virginie SERS ; Virginie GAY ; François GARCIA ; Martine ARNAUD et
Séverine GARRIDO arrivées à la question 3

Absents :

02 15 07 14

Absents excusés : Cédric CHAUVEAU ; Bruno CELLINI ; Bernard CHRISTOL ;
Micheline VIDAL ; Jessy RADER

Pouvoir : Cédric CHAUVEAU à François GARCIA ; Bruno CELLINI à Jean-Charles SERS
Micheline VIDAL à Virginie GAY ; Bernard CHRISTOL à Céline SERRANO

OBJET : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme
lancement de la procédure de consultation d'un bureau d'étude

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 13 Mars 2014, prescrivant la mise en révision générale du Plan d'Occupation des Sols pour transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Il précise que cette procédure complexe doit s'inscrire dans les dispositions législatives et réglementaires en matière d'aménagement et d'urbanisme et que la Commune ne dispose pas des moyens techniques et humains pour mener à bien cette étude.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de recourir à un bureau d'étude qui réunira les compétences pluridisciplinaires nécessaires.

Il demande au Conseil d'en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'exposé du Maire

DIT qu'il est nécessaire de recourir à un bureau d'étude réunissant les compétences nécessaires à la conduite de l'étude de mise en révision générale du P.O.S. pour transformation en P.L.U.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public en vue de mener à bien cette procédure.

SOUS-PREFECTURE BLAINVILLES
RECUE

21 JUL. 2014

Bureau des Politiques
Publiques

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 09.07.2014
Date d'envoi : 09.07.2014
Date d'affichage : 17.07.2014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GARCIA François – SERS Virginie – SERRANO Céline – CHRISTOL Bernard – RUFF Denis – DA SILVA Adam – CHAUVEAU Cédric – GAY Virginie

Absents excusés : VIDAL Micheline -CELLINI Bruno – ARNAUD Martine – OZERAY Séverine – RADER Jessy

Absents : GUIBERT Michel

Pouvoirs : VIDAL Micheline à GARCIA François – ARNAUD Martine à GAY Virginie – OZERAY Séverine à SERS Virginie – CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles – RADER Jessy à CHAUVEAU Cédric

OBJET : CHOIX DES ENTREPRISES : travaux Ecole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Adjudication s'est réunie le 25 juin 2014 afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux à l'école, suite à l'Appel d'Offres lancé dans le cadre d'un MAPA (Marché à procédure adaptée). Après l'ouverture des plis et au vu de ces résultats, la Commission d'Adjudication a décidé de retenir les propositions suivantes :

Lot n° 1 : Tous corps d'état (sauf électricité et ascenseur) Entreprise MUNOZ – 3 rue du Moure – 34120 CASTELNAU DE GUERS	H.T. 85 564.48€
Lot n° 2 : Ascenseur SARL Ascenseur du LEMAN – 18 rue du Puech Radier – 34970 LATTES	H.T. 31 700.00€
Lot n° 3 : Electricité Entreprise HENRY – Espace Commercial Les Tannes Basses – BP 66 – 34800 CLERMONT L'HERAULT	H.T. 5 488.00€
Soit un total de travaux	H.T. 122 752.48€



Il est demandé au Conseil d'approuver l'acte d'engagement du marché établi pour chacun des lots 1, 2 et 3, et conformément à l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient également au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché avec les entreprises déclarées attributaires des lots 1, 2 et 3.

LE CONSEIL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve l'acte d'engagement du marché établi pour chacun des lots 1 – 2 et 3 pour un montant total de 122 752.48€ H.T.
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.06.2014
Date d'envoi : 02.07.2014
Date d'affichage : 02.07.2014



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GARCIA François – SERS Virginie – SERRANO Céline – CHRISTOL Bernard – RUFF Denis – DA SILVA Adam – CHAUVEAU Cédric – GAY Virginie

Absents excusés : VIDAL Micheline -CELLINI Bruno – ARNAUD Martine – OZERAY Séverine – RADER Jessy

Absents : GUIBERT Michel

Pouvoirs : VIDAL Micheline à GARCIA François – ARNAUD Martine à GAY Virginie – OZERAY Séverine à SERS Virginie – CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles – RADER Jessy à CHAUVEAU Cédric

OBJET : REACTUALISATION DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le projet de réactualisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration et du bilan agronomique annuel réalisé par ALLIANCE Environnement.

Depuis 2005, les boues de la station sont épandues en agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage validé par les services instructeurs (Police de l'Eau, Chambre d'Agriculture, etc...) Compte tenu du retrait de certaines parcelles du dossier initial, il est nécessaire, à ce jour, de déposer un plan d'épandage réactualisé, intégrant de nouvelles parcelles.

Le Bureau d'étude ALLIANCE Environnement (anciennement TERRA SOL), ayant réalisé le premier plan d'épandage et ayant suivi le bilan agronomique de ces épandages depuis plusieurs années, propose à la Commune de réactualiser le plan d'épandage.

Le prix de cette réactualisation s'élèverait à 3000€ H.T., le bilan agronomique annuel s'élèverait à 2420€ H.T

Le prix proposé comprend les déplacements, la rédaction et la reproduction des dossiers.

La remise à jour du plan d'épandage (dans la limite des 15% règlementaires) s'élèverait à 500€ H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce projet.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à le signer



Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JCS", written over a faint circular stamp.

Date de convocation : 26.06.2014
Date d'envoi : 02.07.2014
Date d'affichage : 02.07.2014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GARCIA François – SERS Virginie – SERRANO Céline – CHRISTOL Bernard – RUFF Denis – DA SILVA Adam – CHAUVEAU Cédric – GAY Virginie

Absents excusés : VIDAL Micheline -CELLINI Bruno – ARNAUD Martine – OZERAY Séverine – RADER Jessy

Absents : GUIBERT Michel

Pouvoirs : VIDAL Micheline à GARCIA François – ARNAUD Martine à GAY Virginie – OZERAY Séverine à SERS Virginie – CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles – RADER Jessy à CHAUVEAU Cédric

OBJET : **CONVENTION DE PARTENARIAT pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail à l'école**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Académie de Montpellier propose à la Commune le déploiement de l'ENT (environnement numérique de travail) 1^{er} degré, par la signature d'une convention, afin que l'école entre dans l'ère du numérique à l'aide d'une application à la technologie récente. L'ENT regroupe divers services pédagogiques mais également des modules de communication à destination des parents. Par ailleurs, cet environnement numérique permet aux municipalités d'y intégrer ses propres informations (menus de cantine, planning d'activités périscolaires...)

L'Académie mettra en œuvre pour les écoles des Communes impliquées, les formations nécessaires pour les enseignants et accompagnera le développement de ressources numériques pédagogiques. Elle assurera aussi l'hébergement, l'assistance et le suivi de maintenance corrective et évolutive.

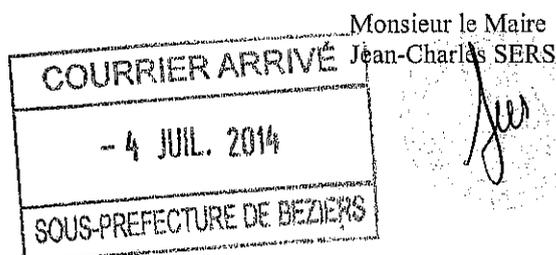
Le coût de déploiement de l'ENT est supporté par le FEDER- Fonds européen de développement régional - (49% environ) par l'Académie de Montpellier (35%) et par la Commune intégrant le dispositif (16%). Le coût pour la Commune est ainsi ramené à 1.50€ par élève et par an durant la phase de déploiement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à signer cette convention.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer

Date de convocation : 26.06.2014
Date d'envoi : 02.07.2014
Date d'affichage : 02.07.2014



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GARCIA François – SERS Virginie – SERRANO Céline – CHRISTOL Bernard – RUFF Denis – DA SILVA Adam – CHAUVEAU Cédric – GAY Virginie

Absents excusés : VIDAL Micheline -CELLINI Bruno – ARNAUD Martine – OZERAY Séverine – RADER Jessy

Absents : GUIBERT Michel

Pouvoirs : VIDAL Micheline à GARCIA François – ARNAUD Martine à GAY Virginie – OZERAY Séverine à SERS Virginie – CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles – RADER Jessy à CHAUVEAU Cédric

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL : PRELEVEURS

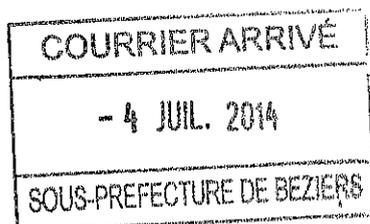
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 18 novembre 2013, il avait été approuvé la demande d'une subvention auprès de l'agence de l'Eau pour l'achat de préleveurs pour la station d'épuration. Le montant total HT de ces préleveurs est de 6790€.

L'Agence de l'eau nous signale que suite à l'accord cadre qui lie celle-ci avec le Conseil Général, il est possible d'obtenir un financement de la part de ces deux partenaires.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter auprès du Conseil Général, une demande de subvention pour l'achat de préleveurs.

LE CONSEIL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière au Conseil Général



Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JCS", written over a circular official stamp.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GARCIA François – SERS Virginie – SERRANO Céline – CHRISTOL Bernard – RUFF Denis – DA SILVA Adam – CHAUVEAU Cédric – GAY Virginie

Absents excusés : VIDAL Micheline -CELLINI Bruno – ARNAUD Martine – OZERAY Séverine – RADER Jessy

Absents : GUIBERT Michel

Pouvoirs : VIDAL Micheline à GARCIA François – ARNAUD Martine à GAY Virginie – OZERAY Séverine à SERS Virginie – CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles – RADER Jessy à CHAUVEAU Cédric

OBJET : CREATION D'UN CONTRAT AIDE

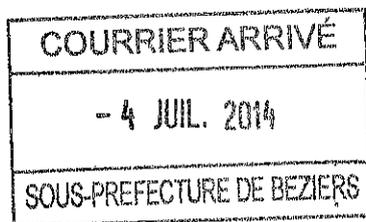
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de l'adjoint technique affecté à la voirie se termine le 11 juillet 2014.

Il conviendrait de pourvoir rapidement à son remplacement vu l'organisation des festivités de cet été et le planning des jeunes contrats saisonniers.

Monsieur le Maire propose de signer avec Pole Emploi ou la MLI, un contrat aidé (CAE) pour une période de 6 mois dans un premier temps. Cet agent effectuerait à compter du 7 juillet 2014, 35heures hebdomadaires et serait rémunéré au taux du SMIG en vigueur.

LE CONSEIL

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve le recrutement d'un contrat aidé à compter du 7 juillet 2014 à 35h hebdomadaires pour une période de 6 mois.



Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.06.2014
Date d'envoi : 02.07.2014
Date d'affichage : 02.07.2014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GARCIA François – SERS Virginie – SERRANO Céline – CHRISTOL Bernard – RUFF Denis – DA SILVA Adam – CHAUVEAU Cédric – GAY Virginie

Absents excusés : VIDAL Micheline -CELLINI Bruno – ARNAUD Martine – OZERAY Séverine – RADER Jessy

Absents : GUIBERT Michel

Pouvoirs : VIDAL Micheline à GARCIA François – ARNAUD Martine à GAY Virginie – OZERAY Séverine à SERS Virginie – CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles – RADER Jessy à CHAUVEAU Cédric

OBJET : MAINTIEN DE LA PRIME IEMP

Monsieur le Maire informe que l'adjoint technique actuellement en congé longue durée est passé en demi-traitement (50% de son salaire lui est versé). Il est possible de lui maintenir sa prime complète (IEMP) si le Conseil approuve cette décision par délibération. Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve le maintien de la prime complète pour cet agent.



Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

